

Sur le marais de Brouage, une Association Foncière Pastorale (AFP) vise la préservation de l'élevage extensif en milieux humides

Thème : Foncier

Sous-thème : Gestion collective du foncier

Localisation :



Mots-Clés : coopérations entre acteurs, préservation des zones humides, maintien pastoralisme extensif, restructuration foncière, unités pastorales cohérentes

Délégation / territoire / site :

- Délégation de rivages Centre Atlantique
- Marais de Brouage

Coût du projet :

- Montant total :

Volet animation : une responsable administrative et financière AFP + une chargée de mission animation filière élevage, postes financés agence de l'eau à 50% - reste à charge partagé entre CCBM et CARO

Volet travaux : 1,2 millions d'euros HT de programmes collectifs de travaux portés par l'AFP de 2021 à 2025 (curages, passages busés, barrières pastorales)

- Financements mobilisés :

Pour la création de l'AFP : CARO/CCBM

> Pour les travaux (2021/2025) :

Agence de l'eau Adour-Garonne (20%), Région Nouvelle-Aquitaine (30%), Conseil départemental de Charente-Maritime (30%) – Reste à charge de 20 % pour les propriétaires

Contexte et objectifs visés

Le marais de Brouage est un vaste territoire de zones humides de quelque 11 000 hectares fortement assujéti aux aléas submersion et inondation. Dans ce paysage marqué par un réseau de 1500 km de canaux et fossés tertiaires privés, l'élevage extensif bovin et la fauche sont aujourd'hui pratiqués sur environ 6 800 ha de prairie permanente.

Le recul de l'élevage extensif, le morcellement foncier et les contraintes de gestion hydraulique ont progressivement rendu la conduite des troupeaux complexe et fragilisé la viabilité de ces systèmes.

Le maintien d'un pâturage extensif apparaît toutefois comme un levier central pour entretenir ces prairies humides, préserver la biodiversité et conserver les fonctions d'atténuation des crues et de régulation hydrologique propres au marais. L'adaptation des pratiques est par ailleurs fondamentale face aux aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses.

La maîtrise du foncier, la sécurisation de l'accès au pâturage et la coordination des usages sont donc des enjeux majeurs tant pour les collectivités que pour les éleveurs et propriétaires. Ces différents constats ont présidé à la création d'une Association Foncière Pastorale.

Présentation résumée

Initiée en 2017 et constituée par arrêté préfectoral en 2019, l'association foncière pastorale des marais de Brouage est la première AFP autorisée créée en zone humide dans l'hexagone.

Elle regroupe aujourd'hui quelque 1500 propriétaires publics et privés sur un périmètre de 7500 hectares et pour un total de 4825 parcelles.

L'AFP vise à regrouper le foncier morcelé pour à la fois :

- Soutenir une gestion collective du foncier à vocation pastorale et concourant à la préservation, la gestion et la valorisation de cette zone humide remarquable.
 - Assurer la maîtrise d'ouvrage de programmes collectifs de travaux pour le compte des propriétaires (entretien du réseau hydraulique avec curage des fossés, restauration des passages busés, barrières pastorales...).
 - Proposer une intermédiation locative aux propriétaires qui le souhaitent.
 - Accompagner la restructuration foncière pour constituer des îlots pastoraux propices à une mise en valeur pastorale rationnelle et développer une stratégie d'amélioration de l'accessibilité aux parcelles.
- Le Conservatoire du littoral, propriétaire de plus de 1000 ha de prairie sur Brouage, s'est investi dès l'origine aux côtés des initiateurs de ce projet contribuant ainsi à sa concrétisation.

Méthodologie de création et d'animation de l'AFP

L'émergence et la mise en œuvre de ce projet s'est construit sur :

- Une impulsion forte d'un élu de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, véritable acteur pivot sur le marais de Brouage.
- Une phase de diagnostic initial portant sur l'analyse du parcellaire, des pratiques d'élevage, de la gestion de l'eau et des enjeux environnementaux.
- La mobilisation des parties prenantes - éleveurs, propriétaires, collectivités, services de l'État - pour initier une concertation y compris avec la Chambre d'agriculture 17-79.
- La définition d'un périmètre agro-pastoral cohérent avec le recensement des propriétaires concernés.
- La reconnaissance préalable de la vocation pastorale des huit communes concernées par le périmètre de l'AFP.

Calendrier du projet :

- Date de début : 2017
- Date de fin : en cours

Maitrise d'ouvrage : Association
Syndicale des Marais de Brouage-
Marennes

Contacts :

Anne Gatignol, chargée de
l'Association Foncière Pastorale des
Marais de Brouage, Entente
intercommunautaire CARO/CCBM
afp@bassin-de-marennes.com

Aude Poineuf, chargée de mission
élevage Marais de Brouage, Entente
intercommunautaire CARO/CCBM
filie.elevage@bassin-de-marennes.com

Partenaires associés :

- Entente CARO / CBM
- Conservatoire du littoral
- Conservatoire des Espaces
Naturel Nouvelle Aquitaine
- Safer
- DDTM
- Association des éleveurs du
marais de Brouage
- Syndicat Mixte Charente Aval
- Chambre d'agriculture 17/79
- UNIMA

Lien aux ressources / sources :

Fiches de capitalisation Forum des
Marais Atlantiques :

- [Fiche n°1 : Présentation de l'outil
AFP et intérêts en zone humide](#)
- [Fiche n°2 : Conseils et
recommandations pour créer une
AFP en zone humide](#)

[Page AFP](#) (site internet CCBM)

[Pastum n°116 Pastoralisme en zone
humide– dossier Marais de Brouage
p17](#)

- La rédaction des statuts pour cadrer les finalités et le fonctionnement de l'AFP.
- La construction d'un projet de pâturage extensif décrivant notamment les modalités d'accès aux parcelles, le cahier des charges des pratiques, l'articulation avec les enjeux environnementaux et de santé animale.
- Une phase d'enquête publique préalable à la procédure d'autorisation obtenue par arrêté préfectoral de création.
- L'installation d'une gouvernance composée d'une assemblée générale des propriétaires biennale et d'un comité syndical élu par et parmi ces derniers qui assure la gestion de l'AFP.
- Une ingénierie technique dédiée en charge de coordonner les actions de l'AFP et celles portées par l'Association des éleveurs du marais de Brouage pour le compte de l'Entente intercommunautaire créée entre la Communauté de Commune du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.
- La définition et mise en œuvre d'actions intégrées au Contrat de Progrès Territorial porté par le Syndicat Mixte Charente-Aval, dans le cadre de ses missions GEMAPI.

Points d'intérêts

L'AFP apporte une réelle valeur ajoutée sur :

- Une contribution à la gestion durable de l'eau et à l'entretien des réseaux de fossés à travers un programme collectif de restauration du réseau hydraulique tertiaire privé.
- Le regroupement de parcelles et la constitution d'îlots pastoraux fonctionnels pour la conduite des troupeaux.
- Le maintien et la consolidation de l'élevage extensif en appui sur des plans collectifs d'investissement et de gestion : restauration des barrières et passages busés, aide à la gestion locative à travers des commissions d'attribution partenariales.
- La facilitation de l'accès au foncier via des conventions gérées par l'AFP et clarifiant les relations entre propriétaires et éleveurs dans le but de favoriser le maintien, ou le retour, en exploitation des parcelles.

Enseignements

- Les associations foncières pastorales – initialement pensées pour les zones de montagnes – sont des outils transposables aux zones humides littorales à vocation pastorale confrontées à des situations de morcellement foncier et à des enjeux de gestion hydraulique pour le maintien d'un pastoralisme extensif.
- La procédure de création d'une AFP reste longue (2 à 3 ans) et complexe. Elle nécessite un portage et un volontarisme politique soutenu pour faire coopérer l'ensemble des acteurs concernés.
- Les opportunités de co-financements publics des travaux ont largement contribué à l'adhésion initiale des propriétaires. L'enjeu est aussi de raisonner les arbitrages et priorités face aux réductions annoncées sur les co-financements publics pour maintenir la dynamique.
- Si le volet mutualisation des travaux pour l'entretien du réseau hydraulique a pleinement fonctionné, les dynamiques collectives de gestion foncière favorables au maintien de l'élevage restent encore marginales au sein de l'AFP des marais de Brouage et constituent le défi des années à venir.
- Cet axe nécessite une coordination et une coopération forte des parties prenantes ainsi qu'une animation soutenue avec une analyse fine de l'évolution du parcellaire, des enjeux et usages pour activer des actions partenariales de lutte contre la déprise pastorale et en faveur de l'entretien des prairies humides, de la préservation des habitats et de la biodiversité des marais.